

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 31 janvier 2023

Référence
2023_006

L'an deux mille vingt-trois, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLBY, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel GAUTHIER, maire.

Objet de la délibération
Délibération sur l'équipement de la médiathèque

Présents : M. ANDANSON Alain, Mme BRIGNON Hélène, M. CARAY Frédéric, Mme FINET Hélène, Mme GUILLAUME Michelle, M. GAUTHIER Samuel, Mme LANGLAIS Sarah, Mme MAZET LACOURT Noëlle, M. MEGEMONT Etienne, M. OUVRARD Dominique, M. TRONCHE Aymeric.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	15

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme PLANEIX Bernadette (pouvoir à M. ANDANSON Alain), M. NESME Emmanuel (pouvoir à M. OUVRARD Dominique), M. ACHARD Nicolas (pouvoir à M. GAUTHIER Samuel), Mme BONY Catherine (pouvoir à Mme MAZET LACOURT Noëlle)

Absent excusé :

Date de la convocation
24 janvier 2023

A été nommé(e) secrétaire : Mme MAZET LACOURT Noëlle

Date d'affichage
03 février 2023

Objet de la délibération : Délibération sur l'équipement de la médiathèque

Rapporteur : Hélène BRIGNON

Vote
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Madame Hélène BRIGNON rappelle que la construction de nouveaux locaux pour la médiathèque d'Olby, a pour objectif de faire de ce lieu un espace culturel moteur pour les habitants.

À la suite d'un appel de la commune, l'équipe des bénévoles a vu passer son effectif à 10 personnes. Ce dernier a permis un élargissement des horaires d'ouverture.

Par ailleurs, grâce au partenariat avec la commune de Tauves et au financement de l'État, la commune bénéficie d'un conseiller numérique présent à la médiathèque tous les mercredis.

Dans ce contexte, le conseil municipal souhaite saisir l'opportunité des subventions de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental liés à l'élargissement des heures d'ouverture et l'achat de nouveaux mobiliers.

Il a pour objectifs avec cet investissement :

- De mettre le mobilier aux normes accessibles aux handicapés
- D'aménager les lieux pour offrir des espaces de lecture de convivialité pour tous les âges
- D'acquérir du mobilier amovible pour faciliter le conseil en numérique
- D'aménager les lieux pour permettre la réception régulière d'expositions

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
PREFECTURE DE
CLERMONT -FERRAND
Le : 02 février 2023

Et

Publication ou notification
du :
03 février 2023

Madame Hélène BRIGNON présente le plan de financement suivant :

Charges	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat de bibliothèque et rayonnage	10 000 €	Conseil Départemental	3 000 €
Achat de mobilier bureau/table	2 500 €	DRAC	9 000 €
Achat de mobilier d'assise	2 500 €	Commune	3 000 €
TOTAL	15 000 €	TOTAL	15 000 €

Envoyé en préfecture le 02/02/2023

Reçu en préfecture le 02/02/2023

Publié le

ID : 063-216302570-20230131-2023_006-DE



Ceci exposé,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- VALIDE l'acquisition d'équipements pour la médiathèque
- VALIDE le plan de financement
- VALIDE les demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du Conseil Départemental.
- AUTORISE le Maire à réaliser toutes les démarches administratives relatives à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Samuel GAUTHIER